

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1er AOUT 2023

PRESENTS : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, CASSIGNOL Emmanuelle, FAU Patrick, OROSQUETTE Bénédicte, VILLARZEL Pierre-André, BIBET Jérôme.

ABSENTS EXCUSES : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe, DA SILVA Antonio RAMOS DOS SANTOS José

PROCURATIONS : Néant

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 28 Juillet 2023

1 –Travaux place Grand Rue / Ave Promenade

Les arbres ont été plantés. Il y a un très bon rendu. La date de l'inauguration est fixée au vendredi 29 septembre à 18h 30. Préparer une invitation à transmettre à tous les financeurs et aux Aigues-Vivois.

2 – Financement chaufferie Bois

Le dossier de consultation des entreprises a été déposé sur la plateforme le 10 juillet 2023, pour remise des offres le 28 juillet. Lors de la commission d'appel d'offres qui a eu lieu Vendredi 28 juillet, nous avons pu constater une augmentation de plus de 50% par rapport au projet initial, 170 000€ HT au lieu de 93 883€ HT. Les financements d'un montant de 62 241€ ont été obtenus sur la base de 93 883€ HT.

Compte tenu de cette augmentation importante qui modifie notre plan de financement et qui met en péril les finances de la commune, il y aurait lieu de solliciter des demandes de financement complémentaire au Conseil Départemental, au Syaden et à l'Etat. D'accord à l'unanimité.

3 – Sinistre camion

Une réunion technique et administrative a eu lieu en mairie le 11 juillet. Cependant, l'expert judiciaire n'avait pas convoqué l'avocate de la commune. Etaient absents également SADRA et Groupama. Une autre réunion est prévue le 12 septembre, tout le monde a été convoqué.

4 – Attribution fonds de compensation avec CAC / Année 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de retirer la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2023 concernant l'approbation du rapport de la CECT du 31 mai 2023 et des attributions de compensation, réceptionnée en Préfecture le 30 juin 2023 car une erreur figure dans le montant de l'Allocation de Compensation de 2023. C'est la somme de 105 042.90 qu'il faut retenir et pas 106 857.90. Il fallait déduire le montant de la compétence GEPU.

5 – Mission SPS Chaufferie Bois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de construction du local pour l'installation de la chaufferie bois s'élèvent approximativement à la somme de 100 000€ HT. Ces travaux nécessitent l'intervention d'un coordonnateur de sécurité qui sera chargé d'une mission de coordination en matière de sécurité et de santé conformément à la loi n° 93-1418 du 31-12-1993 et au décret n° 94-1159 du 26-12-1994 et n° 95-543 du 4-05-1995. Mr Alain RESCLAUSE, Architecte à Trèbes, est compétent pour effectuer cette mission. Le contrat de coordonnateur sécurité qu'il propose à la commune s'élève à la somme forfaitaire de 892, 00€ HT, soit 1 070, 40€ TTC. D'accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Nichoires pour les moineaux friquets** ont été positionnés par la LPO autour de l'église et Avenue de l'Etang.
- **Prochain CM le 5 ou le 12 Septembre 2023**